

enregistrée en 1969, soit plus de 2,000 tonnes métriques, ce qui correspondait, pour cette année-là, aux prises commerciales globales du littoral oriental du Canada.

Le Gouvernement canadien a protesté contre l'intensification de la pêche au saumon atlantique. Il a fait connaître son point de vue aux pays intéressés et aux réunions annuelles de la Commission internationale mixte des pêches du nord-ouest de l'Atlantique.

Pour la première fois cet été, le Danemark imposera une restriction sur l'ensemble de sa pêche. Il a convenu officiellement de restreindre le nombre de navires de pêche au chiffre atteint en 1969. C'est la position officielle du Gouvernement danois. Toutefois, il convient de constater que le nombre global de navires danois qui pêchaient le saumon atlantique au large du Groenland a baissé de 15 à 13 en 1970. On prévoit en 1971 un nombre maximum de 10 navires, 3 parmi les plus gros qui s'adonnaient à cette pêche étant maintenant utilisés pour d'autres pêches.

Lorsque je me suis rendu au Danemark la semaine dernière, le ministre danois des Pêches qui est également chargé du Groenland m'a déclaré que son Gouvernement s'inquiétait de la quantité disponible de saumon atlantique et adoptait trois mesures qui pourraient dans l'ensemble influencer sur l'importance de la flotte danoise de pêche dans les années à venir. Ces mesures sont les suivantes: a) L'imposition d'une taxe sur la quantité de saumons pêchés; b) Des prêts du Gouvernement pour permettre aux propriétaires de navires de pêche au saumon de les convertir pour la prise d'autres espèces comme les requins et les crevettes; et c) Le lancement d'un programme spécial de recherches visant à découvrir d'autres espèces que ces navires pourraient prendre en d'autres eaux.

Je prévois donc que les prises danoises, à l'ouest du Groenland, diminueront. Je prévois aussi une diminution des prises effectuées par les Norvégiens et aussi par les habitants des îles Féroé. Ces prises diminueront également parce que les contingents de saumon au large de la Norvège, dans le nord-est de l'Atlantique ont été réduits et que les navires qui, encore tout dernièrement, participaient aux pêches dans le nord-est de l'Atlantique et au large du Groenland, ont maintenant une saison beaucoup plus courte pour faire leurs frais.

EFFETS DU MARCHÉ COMMUN

Je devrais ajouter que l'avenir du Marché commun pourrait, pour une bonne part, éliminer notre problème. Si le Danemark suit l'exemple de la Grande-Bretagne et se joint au Marché commun européen, ses pêcheurs commerciaux ne pourront plus opérer en-

deçà de la limite de 12 milles au large de la côte ouest du Groenland. Il en est de même de la Norvège et des îles Féroé. Autrement dit, la pêche côtière au large du Groenland occidental sera réservée en majeure partie aux autochtones du Groenland. Et si nous réussissons à obtenir de l'Organisation des Nations Unies qu'elle accepte l'interdiction en haute mer de la pêche au saumon lors de la conférence de 1973 sur le droit de la mer, alors le seul saumon canadien pris au large du Groenland sera pris en-deçà de la limite de 12 milles du Groenland même.

Je ne veux pas insinuer que c'est là la solution à tous nos problèmes. Les Danois, comme les Norvégiens et les habitants des îles Féroé continueront de faire la pêche au large du Groenland occidental en 1972 et en 1973. Officiellement, le Danemark, s'en tient encore à son niveau d'activité de 1969. Mais comme je l'ai déjà dit, nous prévoyons une diminution du nombre de navires qui iront jusqu'au Groenland occidental et la pêche du saumon canadien au large des côtes devrait être réduite d'autant.

RAPPORT DE M. SHARP SUR LES ENTRETIENS INTERNATIONAUX

(Suite de la page 2)

qui menacent le milieu physique. Ces problèmes vont continuer de se poser à nous et les participants ont conclu qu'il n'existe pas là de solution facile. Les ministres se sont entendus, sans qu'on entende de voix dissidente, pour dire que l'inflation ne doit pas être la rançon du plein emploi. On a insisté sur la nécessité de lutter contre la mentalité inflationniste, et j'ai demandé à l'Organisation qui est, par nature, dégagée des préoccupations politiques nationales, de poursuivre et d'intensifier tant ses études sur le problème que ses efforts visant à faire mieux comprendre au public les dangers insidieux de l'inflation.

On a étudié à fond les propositions du Secrétaire général touchant la création d'un groupe de niveau élevé qui serait chargé d'évaluer les problèmes courants du commerce international, d'examiner les moyens d'affronter ces problèmes et d'établir les diverses possibilités de solutions. Par cette initiative, le Secrétaire général voulait aussi maintenir le niveau élevé de libéralisation déjà réalisé en matière de commerce international et empêcher une régression à cet égard. Cette initiative a reçu beaucoup d'appui et les ministres sont convenus que le groupe devait être créé. J'ai exprimé notre intention très nette de faire un apport au travail du groupe, et notre espoir de voir celui-ci engendrer de nouveaux progrès dans le domaine du commerce multilatéral sans porter atteinte aux responsabilités et aux prérogatives du GATT. La plupart des autres orateurs ont traité de ce point, auquel le communiqué fait écho....